

## DEMANDE DE DEROGATION

RENTREE SCOLAIRE 20....-20....

INSCRIPTION COMMUNE EXTERIEURE  
Accompagnée d'une lettre de motivation

Cette demande doit être complétée par la famille, transmise à la commune de résidence pour avis du Maire et remise à la mairie d'accueil pour décision

Ecole demandée : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Demi -pensionnaire ou externe : \_\_\_\_\_

**NOM** et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

**NOM** du **responsable légal** (père, mère, tuteur) : \_\_\_\_\_

**N°D'allocataire C.A.F** : \_\_\_\_\_

DOMICILE FAMILIAL (n°, rue, commune) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Adresse email** : \_\_\_\_\_

L'enfant était-il scolarisé l'année précédente : OUI  NON

Si oui, nom de l'école : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Adresse de l'école : \_\_\_\_\_

### **MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE**

(au verso motifs et pièces justificatives à joindre au dossier)

- obligation professionnelle des parents ou des tuteurs légaux
- santé de l'enfant
- frère ou sœur scolarisé (e) en primaire sur la commune d'accueil
- autre motif, à préciser sur feuille séparée si nécessaire

Nota : l'accueil d'un enfant handicapé dans l'un des restaurants scolaires de la ville ne pourra se faire qu'en présence de personnel spécialisé nommé et pris en charge financièrement par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

# DECISIONS

## I-Décision du maire de la commune de résidence

Inscription autorisée

CYCLE MATERNELLE UNIQUEMENT

En référence à l'article 23 de la Loi 83.663 la commune de résidence s'engage à participer aux dépenses d'entretien et de fonctionnement pour l'année d'inscription

Inscription refusée

Motif :

Cachet et signature du Maire :

Fait à YVES

Date : \_\_\_\_\_

## II-Décision du maire de la commune d'accueil

Inscription autorisée

Inscription refusée

Motif :

Cachet et signature du Maire :

Fait à

Date : \_\_\_\_\_

### **JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR DEMANDE D'INSCRIPTION HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE**

1-Certificat de travail du père et de la mère et justificatif d'absence de cantine ou moyens de garde

2-Certificat médical établi par un médecin de Santé Scolaire ou médecin assermenté.

3-Attestation scolaire d'un frère ou d'une sœur en primaire dans la commune

4-Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Cas dérogatoires fixés par l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 et le décret 86-425 du 12 mars 1986

.Les deux parents doivent exercer une activité professionnelle à la date de la rentrée scolaire et la commune de résidence ne doit pas disposer de services de garde ou de cantine ;

.Raison médicale (état de Santé de l'enfant) ;

.Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune